

**Même avec la tête  
dans les cartons,  
pensez aux élections !**



**Vous avez déménagé ?  
Vous voulez voter ?  
Pensez à vous réinscrire !**

Après un déménagement, réinscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune avant le 31 décembre 2016 pour voter aux élections présidentielle et législatives de 2017.

Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)